

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 18 NOVEMBRE 2014

Convocations adressées le 12 novembre 2014

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 5

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Nombre de délégués votants : 8



Membres titulaires présents :

M. Jean-Gérard PAUMIER, Président - Mme Mélanie FORTIER, 1^{ère} Vice-Présidente
– M. Gérard BOUYER - M. Bruno FENET – M. Alain MICHEL.

Membres titulaires excusés :

M. Serge BABARY, ayant donné pouvoir à M. Jean-Gérard PAUMIER,
M. Claude-Pierre CHAUVEAU, 2^{ème} Vice-Président,
M. Patrick POIRIER, 3^{ème} Vice-Président,
M. Frédéric AUGIS,
M. Jean-Marie BEFFARA,
M. Gilles DEGUET.

Membres suppléants présents :

M. Nicolas GAUTREAU – M. Marc LAHOUSSE.

**CS 14.11.01 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président donne lecture du rapport suivant :

Conformément aux dispositions prévues à l'article L.2121-8 du CGCT, applicables au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale, le Comité syndical doit établir son règlement intérieur.

Ce règlement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du Comité syndical et du Bureau du Syndicat mixte

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-8,

- **ADOpte** le règlement intérieur du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire annexé à la présente délibération.

Acte exécutoire le **28 NOV. 2014** après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte


Jean-Gérard PAUMIER

